

PROVISOIRE

E/2007/SR.21

6 août 2007

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2007

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 21^e SÉANCE
(PREMIÈRE PARTIE)*

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 6 juillet 2007, à 10 heures

Président: M. ČEKUOLIS (Lituanie)

puis: M. DAVIDE (Philippines)
Vice-Président

SOMMAIRE

Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème «Les aspects régionaux des thèmes du débat de haut niveau à la session de fond de 2007 du Conseil économique et social»

* Le compte rendu analytique de la deuxième partie de la séance est publié sous la cote E/2007/SR.21/Add.1.

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème «Les aspects régionaux des thèmes du débat de haut niveau à la session de fond de 2007 du Conseil économique et social» (E/2007/15 à 20)

Le PRÉSIDENT dit que le dialogue qui se tient en application de la décision 2007/217 du Conseil permettra d'aborder sous un éclairage régional les thèmes du débat thématique et de l'examen ministériel annuel du débat de haut niveau du Conseil. Rappelant le rôle important que jouent les commissions régionales dans l'analyse des orientations prises en fonction des priorités régionales et sous-régionales, il souligne que les études sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement menées au niveau régional ont rassemblé les diverses institutions des Nations Unies concernées et parties prenantes à l'échelon régional, conformément à l'engagement du Conseil de promouvoir concrètement la cohérence et la coordination.

M. JANNEH (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique – CEA) dresse un bilan de la situation du continent africain en matière de développement – croissance économique de 5,7 % en 2006, qui devrait se maintenir au même niveau en 2007, toutefois insuffisante pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement – et recense les difficultés majeures qui subsistent, à savoir la pauvreté, le chômage, l'inégalité de salaire, la dépendance vis-à-vis de certains produits. Des efforts ont été déployés aux échelons national, régional et mondial, et des positions communes ont été adoptées lors de plusieurs réunions tenues récemment au niveau régional sur les mesures requises pour remédier plus efficacement aux difficultés que rencontre l'Afrique en matière de développement.

La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique demeure à cet égard une tribune importante pour évaluer les besoins des États membres et les intégrer dans le programme d'action de la CEA.

M. Janneh fait ensuite part de la nouvelle position adoptée par la Commission pour soutenir le développement de l'Afrique, axée sur deux pôles, à savoir la promotion de l'intégration régionale à l'appui de la vision et des priorités du continent, et la réponse aux besoins spécifiques de l'Afrique et aux nouveaux défis mondiaux. La Commission renforce

sa coopération avec ses partenaires de développement, ainsi que sa présence à l'échelle sous-régionale (cinq bureaux sous-régionaux à Niamey, Rabat, Kigali, Lusaka et Yaoundé), en privilégiant la gestion et le partage des connaissances (établissement de réseaux, notamment), la recherche de consensus, et la coopération technique et les services de conseil (pour aider les États membres de la Commission à renforcer leurs capacités, notamment en matière de statistiques).

Comme l'ont admis les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de leur dernière Conférence tenue en avril 2007, les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront être atteints en Afrique qu'à condition d'accélérer le développement sur le continent. Le plan d'action qu'ils ont proposé à cet égard prévoit un certain nombre de domaines d'intervention (maîtrise et confiance en soi, stratégies nationales globales de développement fondées sur les objectifs du Millénaire, mobilisation des ressources intérieures, investissements en faveur de l'égalité des sexes, changements climatiques et développement, concrétisation des engagements relatifs à l'aide publique au développement, création d'emplois). Il ressort du Rapport économique sur l'Afrique 2007 que le continent est moins instable sur le plan macroéconomique, que la croissance économique est plus forte, et que la création d'emplois va bon train.

M. Janneh conclut en affirmant que la CEA s'est dotée d'un programme d'action ambitieux qui, s'il est entrepris de façon concertée, favorisera à n'en pas douter une croissance économique durable et favorable aux pauvres dans les pays africains.

M. HALIM (Soudan) demande quelle est la position de la Commission sur le capital humain que représente la diaspora africaine, et souhaite connaître les critères qui gouvernent le choix du lieu d'implantation des centres régionaux, certains d'entre eux étant très proches géographiquement.

M. MILLER (États-Unis d'Amérique) se félicite que le continent africain mette en avant avec plus d'unité, de fermeté et de conviction ce qu'il attend des donateurs et ce qu'il est capable de réaliser par lui-même, encourageant ainsi les pays à investir davantage et plus volontiers en Afrique, attitude positive à laquelle le Gouvernement américain apporte son soutien.

M. HACKETT (Barbade) souhaite savoir si la région prévoit d'accorder un plus grand poids à l'éducation, l'expérience dont plusieurs délégations ont fait part la semaine précédente lors de l'examen ministériel annuel ayant montré qu'à long terme l'éducation contribue considérablement au développement des pays.

M. GOMES CRAVINHO (Portugal), s'exprimant au nom de l'Union européenne, se félicite de l'adoption par les pays africains d'une position commune sur les politiques, les problèmes et les objectifs du continent en matière de développement, ainsi que du renforcement de la coopération entre la CEA et d'autres organes des Nations Unies, l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

M. MERORES (Haïti) demande si les progrès enregistrés dans la région sur le plan macroéconomique peuvent être imputés à l'amélioration et à la démocratisation de la gestion des affaires publiques des pays.

M. ANGULA (Observateur de la Namibie) souhaite que M. Janneh donne son sentiment sur l'importance des politiques microéconomiques, sachant que toute bonne gestion macroéconomique qui ne s'accompagne pas de bonnes politiques microéconomiques limite les progrès qui peuvent être obtenus. Il lui demande également d'indiquer si une action est menée auprès des gouvernements des pays de la région sur la question des changements climatiques et des stratégies en matière d'industrialisation, dans la perspective de la Conférence de Bali qui doit se tenir en décembre 2007.

M. LAWAL (Observateur du Nigéria) demande quelle est l'action engagée par la Commission en matière d'emploi et de microfinancement, deux domaines déterminants pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

M^{me} BLOEM (Conférence des organisations non gouvernementales (ONG) ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO)) se félicite des espaces de prise de parole qui ont été ouverts à la société civile en Afrique, et rappelle à cet égard que la CONGO a contribué à l'organisation du Forum des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et de la société civile, tenu en mars 2007, qui a réuni plus de 300 ONG africaines.

M. BARUTI (Observateur de la République-Unie de Tanzanie) dit que la Commission doit accorder une plus grande place à l'amélioration des infrastructures dans les pays de la région si elle veut favoriser les relations commerciales entre ces pays. Sur la question des conflits en Afrique, il fait remarquer que les facteurs extérieurs qui ont contribué à nombre de ces conflits doivent aussi être pris en compte.

M. JANNEH (Secrétaire exécutif de la CEA), répondant à la délégation soudanaise, dit que l'importance de la diaspora africaine a été soulignée à maintes occasions, et que l'on s'intéresse de près à la façon de l'utiliser au mieux pour renforcer les capacités sur le continent, ainsi qu'à la façon d'exploiter aux fins du développement de l'Afrique les salaires qui sont rapatriés par la diaspora.

M. Janneh confirme à la délégation barbadienne que la Commission continue de placer l'éducation au cœur de son programme d'action en faveur du développement. À la délégation haïtienne, il répond que grâce au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, instance novatrice, l'Afrique assure d'elle-même une meilleure direction de ses affaires, notamment des conflits, et favorise ainsi les progrès de son programme d'action en faveur du développement.

Sur la question des changements climatiques, M. Janneh indique que la Commission s'y intéresse très sérieusement, collaborant étroitement avec la Banque africaine de développement et l'Union africaine dans l'action menée en vue de l'adaptation à ces changements.

Répondant à la question de la délégation nigériane, M. Janneh précise qu'une réunion s'est tenue peu de temps auparavant avec l'Organisation internationale du Travail, au cours de laquelle les questions de création d'emplois et de microfinancement ont été dûment abordées.

Sur la question des infrastructures, posée par la délégation tanzanienne, M. Janneh dit qu'elle est considérée comme capitale pour l'intégration de l'Afrique. Sous la direction de la Banque africaine de développement, une réunion s'est tenue à Accra en juin 2007 sur les moyens de régler au mieux les questions d'énergie au niveau du continent.

Enfin, M. Janneh assure M^{me} Bloem que, dans tous les débats qu'elle tiendra, la Commission continuera de réserver à la société civile la possibilité d'intervenir et de faire part de ses vues.

M. KUBURSI (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – CESAO) dit que la forte croissance économique enregistrée par les pays de la région est due à la flambée des cours du pétrole. Cette croissance sans emploi ne résout en rien le chômage, qui atteint des niveaux records dans les pays arabes, et accroît encore les énormes écarts de revenus entre les pays de la région et à l'intérieur de ceux-ci. Les États ne réussiront pas à sortir de ce cycle de croissance non viable s'ils ont recours à des politiques macroéconomiques traditionnelles. Ils doivent mettre en œuvre des politiques favorables aux pauvres, c'est-à-dire promouvoir une croissance soutenue en maintenant le plein emploi et la stabilité des prix et en réduisant sensiblement les inégalités. Cela implique d'assurer la participation la plus large possible de tous les groupes de la société et d'améliorer la situation des pauvres dans les domaines de la santé et de l'éducation. La CESAO considère que les pays doivent agir sur trois fronts. Premièrement, ils doivent améliorer le climat d'investissement, afin de passer d'une croissance fondée sur la consommation à une croissance viable fondée sur l'investissement. Ils investissent en général moins de 25 % du PIB, ce qui est très faible par rapport à des pays comme la Chine, qui investit 40 % de son PIB. Deuxièmement, ils doivent rendre les pauvres plus autonomes, ce qui implique d'engager une réforme profonde pour combler le «déficit de liberté» et garantir le respect des droits civils et politiques, remédier au «déficit de connaissance», c'est-à-dire combler la fracture numérique qui existe dans les pays, et mettre un terme à la féminisation de la pauvreté, du chômage et de l'analphabétisme et promouvoir l'émancipation des femmes. Troisièmement, les pays membres de la CESAO doivent promouvoir la coordination régionale et établir des mécanismes qui leur permettront de s'intégrer dans l'économie mondiale. Cette stratégie les aidera en outre à mieux lutter contre les effets de la mondialisation et à moins dépendre d'un nombre restreint de produits.

La mise en place d'un système de taux de change fixe, l'application d'un régime fiscal privilégiant l'imposition indirecte, l'augmentation de la dette extérieure et la libre circulation des capitaux rendent inefficaces les politiques budgétaires de la plupart des pays. Une réforme budgétaire en faveur des pauvres et d'une plus grande équité contribuerait à renforcer la légitimité des gouvernements. Les pays doivent réorienter leurs dépenses publiques pour investir davantage dans les infrastructures matérielles et les services sociaux afin d'améliorer la situation des pauvres dans les domaines de la santé et de l'éducation. Pour combattre la corruption et l'évasion fiscale, ils doivent adopter des règles plus strictes et des mesures disciplinaires en

baissant les taux d'intérêt réels, en particulier dans les secteurs essentiels pour la réduction de la pauvreté. Leur politique en matière de taux d'intérêt doit viser à favoriser l'investissement plutôt qu'à maintenir un taux de change fixe. Une réforme financière favorable aux pauvres permettrait de créer un vaste réseau d'institutions financières qui encouragerait l'épargne et les investissements dans les régions les plus pauvres et dans les microentreprises. Il faudrait créer des banques de développement pour fournir des crédits subventionnés dans des secteurs comme l'agriculture et la petite industrie. Des programmes de microcrédit devraient être mis en place en faveur des pauvres.

Le rattachement des monnaies au dollar rend inefficace la politique monétaire des pays de la région. Aucun d'entre eux n'est capable d'adopter un régime de taux de change libre et de défendre sa monnaie dans le contexte actuel de libre circulation des capitaux et d'intensification de la spéculation internationale et en l'absence d'institutions monétaires internationales garantissant la stabilité du système financier mondial. En déterminant leur taux de change par rapport au dollar, les pays de la région ont perdu plus de 500 milliards de dollars en pouvoir d'achat, étant donné le niveau élevé de leurs importations dans d'autres monnaies. Après avoir examiné toutes les options, la CESA0 estime qu'une coordination monétaire entre tous les pays serait la plus appropriée pour adopter un régime de taux de change unifié. Elle permettrait de stabiliser les échanges entre les pays de la région et de protéger les économies nationales. Les pays pourraient ainsi se consacrer à la lutte contre le chômage et adopter à terme une monnaie unique.

M. HALIM (Soudan) évoque le problème de la forte proportion de travailleurs expatriés dans les pays de la CESA0 où les taux de chômage sont très préoccupants et souhaite connaître le point de vue du Secrétaire exécutif à ce sujet.

M. SAVINYKH (Biélarus), s'adressant à l'ensemble des secrétaires exécutifs des commissions régionales, voudrait savoir comment les commissions coordonnent leurs activités compte tenu de la réforme engagée par l'ONU pour renforcer la cohérence de son action.

M. GOMES CRAVINHO (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne, se félicite des mesures prises par la CESA0 pour promouvoir le développement

durable dans la région et exhorte la Commission à redoubler d'efforts pour instaurer des partenariats avec tous les organismes compétents et avec la société civile.

M. MILLER (États-Unis d'Amérique) dit que son pays n'a guère eu l'occasion de collaborer avec la CESAO jusqu'à présent mais que les choses devraient changer prochainement, compte tenu notamment de l'excellent exposé présenté par le Secrétaire exécutif.

M. MERORES (Haïti) voudrait savoir quelles sont les mesures concrètes prises par la CESAO pour combler le «déficit de liberté» évoqué par le Secrétaire exécutif et promouvoir l'émancipation des femmes.

M. KUBURSI (Secrétaire exécutif de la CESAO) dit que le nombre élevé de travailleurs expatriés dans la région, en particulier dans les pays du Golfe, pose effectivement des problèmes compte tenu du chômage parmi la population. En collaboration avec les autorités nationales, la CESAO déploie des efforts pour créer des emplois et promouvoir l'éducation. Une attention particulière est notamment accordée aux femmes afin qu'elles puissent acquérir les compétences nécessaires pour se présenter sur le marché du travail. Les pays doivent également se pencher sur la question du rapatriement de salaires des travailleurs expatriés. Répondant à la délégation bélarussienne, M. Kubursi souligne que chaque commission a ses propres spécificités et couvre des pays très différents. Les pays de la CESAO se caractérisent notamment par une forte dépendance à l'égard du pétrole, une économie trop peu diversifiée, des problèmes d'approvisionnement en eau et des tensions politiques. Bien sûr, ces problèmes ne doivent pas empêcher les pays d'œuvrer en faveur du développement durable et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Secrétaire exécutif remercie le représentant des États-Unis pour son appui et espère que la Commission pourra collaborer prochainement avec son pays. En réponse à la délégation haïtienne, M. Kubursi note que la CESAO est la seule commission régionale à avoir mis en place un centre pour les femmes qui s'occupe exclusivement de promouvoir leur émancipation et d'intégrer les questions relatives aux femmes dans toutes ses activités.

M. DAVIDE (Philippines), Vice-Président, prend la présidence.

M. BELKA (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe – CEE) explique que si la région enregistre une croissance économique rapide, elle se caractérise

par de fortes disparités entre des pays très riches et des pays très pauvres. Ainsi, le revenu par habitant est supérieur à 35 000 dollars en Amérique du Nord et inférieur à 10 000 dollars dans la Communauté d'États indépendants. En cette période de mondialisation rapide, l'enjeu consiste pour de nombreux pays de la région à préserver leur système de protection sociale. À l'avenir, la croissance devra être fondée sur les secteurs à forte intensité de savoir.

À la suite de la dislocation de l'URSS et de l'éclatement de la Yougoslavie, les pays en transition ont connu une longue période de récession. Le PIB a chuté de 20 % en Europe centrale, de 30 % en Europe du Sud-Est et de 50 % dans la plupart des pays de l'ex-Union soviétique. En outre, les institutions qui fournissaient des services sociaux se sont effondrées, ce qui a entraîné une augmentation du chômage, de la pauvreté et des inégalités. Ces dernières sont nettement plus marquées qu'en Europe occidentale mais moins importantes qu'en Amérique latine. La pauvreté sévit particulièrement en Asie centrale et dans le Caucase, où certains pays sont plus pauvres que des pays africains comme le Maroc. Comme souvent, la pauvreté touche surtout les zones rurales, les chômeurs, les minorités ethniques, les personnes âgées, les personnes non qualifiées et les familles monoparentales. Dans les pays en transition, la pauvreté est étroitement liée au chômage, qui reste très élevé en Europe du Sud-Est. Elle est également due à l'inefficacité des systèmes de protection sociale, aux conditions très strictes à remplir pour percevoir des allocations et à l'absence de ressources pour financer des politiques actives en faveur du marché du travail. Le secteur informel où les travailleurs ne perçoivent aucune allocation est très important. Les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage. Dans la Communauté d'États indépendants, très riche en ressources, la croissance économique a jusqu'à présent peu contribué à créer des emplois. Durant la période de transition, les écarts de salaire entre hommes et femmes se sont accentués. La pauvreté a également une dimension ethnique sachant qu'en Europe du Sud-Est, elle frappe de façon disproportionnée les Roms.

Il n'est guère facile d'évaluer les politiques d'ensemble mises en œuvre par un pays pour satisfaire les besoins fondamentaux de la population. Si l'on considère l'indicateur du développement humain du PNUD, la plupart des pays en transition se classent en meilleure position que si l'on tient compte du revenu par habitant. D'une certaine façon, ces pays répondent plutôt bien aux besoins fondamentaux de la population. Toutes les politiques de promotion de la croissance ne sont pas favorables aux pauvres et toutes les politiques favorables

aux pauvres ne stimulent pas la croissance. L'enjeu est donc de mettre en œuvre des politiques qui favorisent tant la croissance que les pauvres. Toutefois, il est parfois difficile d'évaluer l'efficacité d'une politique dont les bienfaits ne se font ressentir qu'à long terme. D'une manière générale, les donateurs sont plutôt favorables aux politiques de réduction de la pauvreté tandis que les gouvernements privilégient les politiques de croissance. Afin d'encourager l'investissement, en particulier l'investissement étranger direct (IED), et d'accroître la compétitivité, les pays de la CEE ont choisi de réduire les impôts ou de les rendre plus progressifs, et de diminuer les prestations sociales et le rôle des pouvoirs publics. Beaucoup ont adopté des régimes d'imposition à taux unique. D'une manière générale, le secteur public est plus restreint dans les pays à faible fiscalité qui investissent moins dans les services sociaux, les ressources humaines et les infrastructures. Certains pays ont enregistré une croissance rapide mais il est difficile de savoir si cela est dû à leur politique fiscale. Les pays les plus pauvres de la CEE (Albanie, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan et Ouzbékistan) élaborent leur politique macroéconomique dans le cadre de la facilité du FMI pour la réduction de la pauvreté et la croissance, qui octroie des prêts à des conditions favorables. Il est difficile d'évaluer l'efficacité du mécanisme même si les pays ont progressé sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. Les institutions de Bretton Woods doivent mener d'autres travaux de recherche pour savoir si les politiques engagées sont véritablement favorables aux pauvres.

Pour faire reculer la pauvreté et promouvoir le développement, les pays doivent améliorer leurs systèmes de protection sociale et élargir l'accès à l'éducation et à la santé. Sur le plan macroéconomique, ils doivent réduire les fluctuations conjoncturelles en adoptant une politique budgétaire plus contra-cyclique, stimuler la création d'emplois en favorisant les secteurs qui ne consomment pas trop de ressources, et maintenir leurs frontières ouvertes pour tirer parti des échanges et des flux migratoires. Sur le plan politique, ils doivent d'abord résoudre les conflits, permettre aux laissés-pour-compte de faire entendre leurs voix et accorder un rôle plus important à la société civile. Enfin, ils doivent lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et l'origine ethnique.

M. NJONKOU (Observateur de l'Organisation internationale du Travail – OIT) se félicite d'autant plus de l'accent mis par M. Belka sur l'importance de l'emploi dans la lutte

contre la pauvreté qu'un tel facteur semble avoir été relativement négligé au cours du débat général.

M. SADYKOV (Kazakhstan) rappelle que son pays, qui appartient à la fois à l'Europe et à l'Asie, a le privilège de faire partie de la CESAP et de la CEE et bénéficie notamment du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA) mis en œuvre par les deux commissions. Le Kazakhstan attache beaucoup d'importance au forum des affaires et des investissements Europe-Asie centrale qui aura lieu à Berlin en novembre 2007 dans le cadre de ce programme.

M. MILLER (États-Unis d'Amérique) remercie M. Belka pour sa présentation très intéressante, qui montre combien il peut être difficile et délicat de trouver la bonne combinaison d'instruments de politique pour promouvoir à la fois la croissance et l'égalité.

M^{me} BLOEM (Observatrice de la Conférence des organisations non gouvernementales (ONG) ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO)), constatant que, malgré l'importance accordée à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, des disparités de revenus et de conditions de travail considérables subsistent entre les sexes, demande ce que la CEE envisage de faire dans ce domaine. Elle souhaiterait d'autre part que, dans le cadre de la réforme du Conseil économique et social, les commissions régionales fassent davantage de place à la société civile.

M. GOMES CRAVINHO (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne, se félicite du processus de réforme mis en œuvre au sein de la CEE et considère qu'il s'agit d'un modèle à suivre pour la réforme du système des Nations Unies en général. L'Union européenne continuera de coopérer avec la CEE en vue de contribuer à remédier aux différents problèmes, fort bien exposés par M. Belka, qui se posent dans la région.

M. SOW (Guinée), notant que, dans la région européenne, ce sont apparemment les pays les plus pauvres, comme la Bosnie ou la Serbie, qui bénéficient des courants d'APD les plus importants, contrairement à la tendance habituelle, s'interroge sur les raisons d'un fait aussi encourageant.

M. BELKA (Secrétaire exécutif de la CEE) constate avec satisfaction qu'il est pris acte de la complexité de la tâche consistant à élaborer une stratégie de croissance favorable aux pauvres. Il s'agit en effet d'une question fondamentale, que le Conseil est bien placé pour traiter avec la participation de toutes les parties prenantes. Le rôle joué par les commissions régionales est tout à fait essentiel pour assurer la cohérence des efforts de développement, laquelle n'existerait pas si l'on n'agissait qu'aux échelons mondial et national. Quant au rôle de la société civile, il consiste à combler les lacunes qui, même avec la meilleure stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté, ne manquent pas de se rencontrer. La réduction des inégalités entre les sexes est une autre question à laquelle la CEE attache beaucoup d'importance, ne serait-ce que du strict point de vue de la bonne gestion, car un pays qui ignore la moitié de sa population aura une croissance économique deux fois moindre. Enfin, en ce qui concerne les flux d'APD, M. Belka dit que les raisons pour lesquelles des pays relativement prospères reçoivent parfois davantage d'aide que des pays plus pauvres sont multiples, l'une d'elles pouvant être le fait de sortir d'un conflit. Il est heureux d'indiquer que l'Union européenne a adopté une nouvelle stratégie globale pour l'Asie centrale, qui devrait se traduire par un accroissement de l'APD destinée aux pays de cette région.

M. KIM Hak-Su (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique – CESAP) dit que si la croissance économique rapide qu'a connue la région au cours des deux dernières décennies a contribué à réduire sensiblement la pauvreté, notamment dans des pays comme la Chine ou le Viet Nam, le dénuement demeure un grave problème et les disparités de revenus persistent. Pour y remédier, les gouvernements doivent adopter des politiques macroéconomiques qui favorisent à la fois la croissance et l'équité et qui permettent d'augmenter plus rapidement les revenus des pauvres et de promouvoir la fourniture de services. Certains pays de la région ont par exemple pris des mesures pour diminuer la part relative des impôts indirects, qui touchent autant les pauvres que les riches, au profit des impôts directs, ou augmenté leurs dépenses dans l'éducation et les services de base. Il importe aussi de promouvoir les secteurs qui créent de l'emploi pour les pauvres, comme l'agriculture et le bâtiment. Il existe un lien étroit dans la région entre l'accroissement de la part de l'agriculture dans le PIB et la réduction de la pauvreté. Pour promouvoir une croissance favorable aux pauvres, il faut en particulier veiller à ce que les ruraux pauvres bénéficient de la croissance, investir dans la recherche-développement agricole, notamment en ce qui concerne

l'infrastructure, l'éducation, la santé, l'assainissement et l'approvisionnement en eau en milieu rural, et éliminer les obstacles qui s'opposent à la fourniture de services. La CESAP réalise des études et mène des activités pour aider ses États membres à adopter de telles politiques et à mettre en œuvre de bonnes pratiques dans ces domaines.

M. HALIM (Soudan) souligne la spécificité de la région de l'Asie et du Pacifique qui, à côté de pays connaissant une forte croissance économique, compte beaucoup de pays parmi les moins avancés. Évoquant la présence de groupements régionaux comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ou l'Association sud-asiatique de coopération technique, il souhaiterait savoir quels liens la CESAP entretient avec eux. Il se demande d'autre part si le fait que l'Asie soit apparemment le seul continent à ne pas disposer d'organisation politique pancontinentale constitue ou non un obstacle pour la CESAP.

M. NEBENZYA (Fédération de Russie), après avoir remercié les secrétaires exécutifs des commissions régionales de leurs intéressantes présentations, réitère la nécessité de renforcer le rôle des commissions dans la coordination régionale de l'action menée par le système des Nations Unies aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Faisant observer que l'optimisation nécessaire des activités de l'ONU à l'échelon régional ne doit pas s'accompagner d'un affaiblissement des commissions, ni de leur subordination à d'autres organes des Nations Unies, comme par exemple le PNUD, le représentant de la Fédération de Russie souligne l'importance que les commissions conservent leurs prérogatives et leurs fonctions. Elles disposent en effet de capacités techniques et analytiques solides dont l'utilisation contribue notablement à améliorer l'efficacité des activités de développement des Nations Unies. Il convient cependant de renforcer la coordination des travaux des commissions ainsi que leur coopération avec les autres partenaires de développement. Il serait intéressant de connaître les vues des secrétaires exécutifs au sujet des priorités des commissions eu égard à la réforme du système de développement des Nations Unies.

La Fédération de Russie apprécie grandement les activités de deux commissions régionales – la CEE et la CESAP – dont elle fait partie. Elle tient à remercier chaleureusement M. Kim Hak-Su, dont l'expiration du mandat est imminente: sous sa direction dynamique, la CESAP est en effet devenue une instance de coopération panrégionale véritablement efficace,

comme le montre notamment la conclusion des accords intergouvernementaux concernant respectivement le réseau routier asiatique et le réseau du chemin de fer transasiatique.

M. QIAN Jin (Chine) constate que si les conditions économiques qui prévalent dans la région sont favorables à la lutte contre la pauvreté, l'environnement se dégrade, l'écart entre les riches et les pauvres se creuse et de graves problèmes sanitaires se posent. Il faut donc que les pays développés s'entendent pour accroître leurs courants d'APD, notamment en faveur de l'agriculture, et que les pays en développement comptent davantage sur eux-mêmes pour réduire la pauvreté. Il importe que la CESAP joue un rôle plus important dans le développement des échanges, l'accroissement des investissements et la promotion de la coopération scientifique visant à remédier aux problèmes qui se posent dans les domaines de l'environnement et de la santé.

M. SADYKOV (Kazakhstan) rappelle qu'à la soixante-troisième session de la CESAP, tenue à Almaty en mai 2007, les États membres ont réaffirmé leur détermination à coopérer pour atteindre les objectifs de développement et ont reconnu les difficultés particulières rencontrées par les pays d'Asie centrale, qui sont tous des pays sans littoral. Il invite les deux commissions régionales auxquelles son pays appartient à renforcer leur action en faveur de l'intégration économique des pays d'Asie centrale.

M. SOW (Guinée) se demande si la tendance naguère constatée à une croissance économique non accompagnée de création d'emplois persiste. Il souhaiterait savoir, d'autre part, si les PMA ont la moindre chance d'atteindre l'objectif 1, à savoir éliminer la faim et l'extrême pauvreté.

M. ANGULA (Observateur de la Namibie) apprécie l'accent mis par M. Kim Hak-Su sur la fourniture de services de base ainsi que sur la nécessité de réduire les impôts indirects. Il aimerait savoir quelle est l'étendue de la coopération entre les différentes commissions régionales.

M^{me} BLOEM (Observatrice de la Conférence des organisations non gouvernementales (ONG) ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO)) souhaiterait que les liens de concertation entre les commissions régionales et la société civile soient, d'une manière ou d'une autre, institutionnalisés.

M. FEYDER (Luxembourg) demande quel est, selon M. Kim Hak-Su, le rôle des politiques commerciales dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement. Il souhaite savoir si une comparaison a été faite entre les politiques commerciales relativement fermées et restrictives, adoptées à certains moments de leur développement par le Japon, la Corée du Sud ou la province chinoise de Taiwan, et les politiques plus ouvertes et plus libérales qui sont menées aujourd'hui par de nombreux pays en développement dans sa région, en coopération avec les institutions financières internationales.

M. STROM (Observateur de la Suède) juge très intéressant l'accent qui a été mis par M. Kim Hak-Su sur la question de la productivité de la population pauvre. Il demande si la CESAP a mené des actions pour renforcer les politiques dans ce domaine au niveau national, et s'il peut en fournir quelques exemples.

M. EKANZA-EZOKOLA (République démocratique du Congo) rappelle que M. Kim Hak-Su a jugé nécessaire d'aplanir les obstacles qui entravent l'accès aux services publics. Il souhaite savoir quelle est la nature de ces obstacles, quels sont leurs effets sur la population, et si les hommes et les femmes sont touchés de la même manière. Il demande également si des mesures ont été prises pour résoudre ce problème.

M. MERORES (Haïti) rappelle que 50 % de la main-d'œuvre des pays à croissance rapide, tels que la Chine, l'Inde ou le Viet Nam, travaille dans le secteur agricole, ce qui a probablement provoqué une augmentation de la production intérieure et des exportations. À cet égard, il souhaite savoir si la CESAP a joué un rôle pour faciliter l'accès aux marchés des produits agricoles en provenance de ces pays.

M^{me} MWASHA (Observatrice de la République-Unie de Tanzanie) constate que de nombreux pays en développement ont mis au point des stratégies efficaces pour promouvoir la création d'emplois, mais que le bât blesse au moment de leur mise en œuvre. Les pays en développement ont de grandes difficultés à accéder aux ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces stratégies, et les gouvernements devraient aider davantage le secteur privé à soutenir la création d'emplois dans des secteurs tels que l'agriculture, l'éducation ou la santé. M^{me} Mwashha demande s'il ne serait pas souhaitable que les pays développés augmentent leur

aide aux pays en développement pour faire en sorte que ceux-ci allouent davantage de ressources au secteur privé en vue de la création d'emplois.

M. KIM Hak-Su (Secrétaire exécutif de la CESAP) rappelle qu'il a occupé le poste de Secrétaire exécutif pendant sept ans et qu'il est donc conscient de l'importance primordiale de la coordination. Il y a en Asie de nombreux organismes intergouvernementaux sous-régionaux, tels que la SARC, l'ANASE ou le Forum du Pacifique Sud, dont la CESAP est chargée de coordonner l'action; à ce titre, M. Kim Hak-Su exerce parfois les fonctions de coprésident au sein de ces organismes. En ce qui concerne les organisations spécialisées sises dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Conseil économique et social a chargé la CESAP d'assurer la coordination de leurs activités. La CESAP a considéré cette tâche comme importante et a mis sur pied cinq groupes de travail spécialisés chargés de cette question. Elle a organisé le Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique, dont les travaux ont porté principalement sur la responsabilité sociale des entreprises et sur les partenariats public-privé. Elle a aussi mené plusieurs projets visant à identifier les meilleures pratiques en matière de réduction de la pauvreté dans certains pays et à les reproduire dans d'autres pays.

Dans la région de l'Asie et du Pacifique, cinq grands pays (Chine, Inde, Pakistan, Bangladesh et Indonésie) joueront un rôle déterminant pour ce qui est d'atteindre les objectifs de développement. Étant donné que ces pays rassemblent environ 67 % de la population pauvre en Asie, il ne sera possible d'atteindre ces objectifs que si leurs efforts sont couronnés de succès. En ce qui concerne les problèmes liés à la faim, il convient de préciser que l'Asie dispose de quantités suffisantes de nourriture mais que c'est surtout la distribution qui continue à soulever des difficultés.

La situation en Asie est très hétérogène: certains pays, comme la Chine, le Kazakhstan, la Thaïlande ou le Viet Nam, ont des taux de croissance très rapides et vont multiplier par deux leurs revenus au cours des sept prochaines années. Mais l'Asie compte aussi encore 14 des pays les moins avancés. La CESAP a donc proposé de renforcer la coopération Sud-Sud de façon que les pays performants puissent assister les pays les plus pauvres, notamment au moyen de l'investissement. Les investissements Sud-Sud représentent aujourd'hui environ 57 milliards de dollars des États-Unis.

On a constaté que les obstacles à la fourniture des services de base sont principalement institutionnels. C'est pourquoi les États, et la société civile, devraient jouer un rôle plus déterminant pour assurer leur fourniture. L'expérience asiatique peut être partagée avec d'autres commissions régionales. Les secrétaires exécutifs des différentes commissions régionales se rencontrent déjà une fois par an, mais il serait possible de faire plus, notamment en ce qui concerne l'échange des données d'expérience.

M. MACHINEA (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – CEPALC) constate que la pauvreté a fortement reculé en Amérique latine au cours des dernières années. La pauvreté extrême a diminué de 25 % au cours des quatre dernières années, grâce à un taux de croissance élevé et au fait que cette croissance a créé des emplois. Parallèlement, les dépenses sociales ont augmenté d'environ 40 % en Amérique latine au cours des dix dernières années, et elles sont maintenant plus ciblées et donc plus efficaces. Il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la fourniture des services publics, mais le transfert des richesses s'est sensiblement amélioré. Toutefois, il subsiste encore des inégalités importantes entre les pays de la région et la répartition des richesses y reste le principal problème.

Les politiques de lutte contre la pauvreté doivent ouvrir des possibilités, renforcer les capacités et améliorer la solidarité sociale. Il faut donc garantir une plus grande stabilité macroéconomique au moyen de politiques budgétaires anticycliques, renforcer la protection sociale, améliorer le cadre dans lequel évoluent les PME, notamment en matière de crédit, et créer de nouveaux emplois. Les pays de la région doivent poursuivre leurs efforts visant à garantir une croissance durable qui leur donnera les moyens de financer les dépenses sociales nécessaires à la lutte contre la pauvreté. La pression fiscale est de 18 % en moyenne dans la région, et dans certains pays où les grandes entreprises publiques exportent des ressources naturelles, d'autres revenus viennent s'ajouter à la fiscalité. Globalement, la pression fiscale doit être encore renforcée et il faut réduire les fortes disparités qui subsistent entre les différents pays de la région.

L'aide fournie par les pays développés aux pays en développement constitue l'autre volet de la lutte contre la pauvreté. Après une forte diminution dans les années 90, l'aide publique a fortement augmenté suite à l'adoption du Consensus de Monterrey, même si les montants ne sont

pas encore à la hauteur de ce qui avait été décidé dans ce document. Par ailleurs, l'aide est orientée principalement vers les pays à faible revenu et concerne surtout les dépenses sociales. Au cours des quinze dernières années, l'aide à ces pays a augmenté alors que les pays à revenu intermédiaire, surtout ceux de la tranche supérieure, ont vu cette aide décroître. L'Amérique latine a perdu du terrain par rapport à d'autres régions bénéficiaires, puisqu'elle recueillait 12,5 % de l'aide en 1990 et n'en recevait plus que 9 % en 2005. Par ailleurs, on constate une absence d'objectifs et d'instruments bien définis pour aider les pays à revenu intermédiaire, alors que les raisons sont nombreuses de continuer à aider ces pays, qui sont fragiles et vulnérables face aux transformations et aux fluctuations de l'économie mondiale et des marchés financiers et éprouvent de grandes difficultés sur le plan technologique. Il est donc essentiel que ces pays, qui abritent 60 % des poches de pauvreté en Amérique latine, puissent accéder aux marchés internationaux, car leur intégration à l'économie mondiale est certainement l'un des meilleurs moyens de contribuer à leur développement. Il est aussi nécessaire d'améliorer à la fois leur intégration sur les plans commercial, financier et technologique, et leur représentation dans les institutions économiques mondiales. Enfin, les perspectives de croissance économique de l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes dépendront en grande partie de la réduction des obstacles commerciaux imposés par les pays développés.

M. URBIZO (Observateur du Honduras) déclare que le principal problème qui se pose aux pays comme le sien, exportateurs de produits de base comme la banane ou le café, réside dans les restrictions à l'accès aux marchés des pays développés. Vingt-cinq mille emplois ont été perdus au Honduras en raison des obstacles douaniers de l'Union européenne. Sachant que le commerce est un outil de développement, le système des Nations Unies doit exhorter les pays développés à faire tomber ces obstacles protectionnistes dans des secteurs importants de l'économie tels que l'agriculture. En tant que petit pays, très dépendant de l'exploitation des produits agricoles, le Honduras ne peut pas être concurrentiel si les règles du commerce restent inégalitaires. En ce qui concerne le lien évoqué entre la pauvreté et l'emploi, on ne constate pas une forte volonté de la part des banques régionales et mondiales d'encourager la mise en œuvre des politiques visant à financer le microcrédit dans la région. Aujourd'hui, il est nécessaire que les institutions de Bretton Woods élaborent des politiques claires relatives à l'octroi de crédits aux PME pour accroître les possibilités d'emploi dans les zones rurales et dans les villes. L'observateur demande quelles mesures ont été prises par les institutions de Bretton Woods

en la matière. Ces institutions imposent souvent des conditions très strictes en matière de politique sociale, qui ne sont pas favorables à la création d'emplois et donc à la réduction de la pauvreté.

M. MARTINEZ ALVARADO (Observateur du Guatemala) souligne l'importance du problème des pays à revenu intermédiaire. Des progrès ont certes été enregistrés dans l'ensemble de la région de l'Amérique latine, mais il subsiste de fortes disparités entre les pays de la région et au sein des pays eux-mêmes. Il se demande si les nouvelles politiques ne sont pas les mêmes que celles du Consensus de Washington, formulées autrement. En outre, il souhaite mettre l'accent sur les questions de la bonne gouvernance, de la consolidation des processus démocratiques et des obstacles commerciaux imposés au niveau international.

M. EGUIGUREN (Observateur du Chili) déclare que la CEPALC joue un rôle essentiel dans le développement des pays membres. Soulignant l'importance de la recherche de mécanismes novateurs pour un développement favorable aux pauvres qui permettent réellement de lutter contre la faim et la pauvreté, il demande à M. Machinea d'approfondir cette question.

Le compte rendu analytique de la deuxième partie de la séance est publié
sous la cote E/2007/SR.21/Add.1.
